AR-Préfecture
Acte certifié éxécutoire
095-219503943-20260504-6-AR
Réception par le Préfet : 04-05-2026
Publication le : 04-05-2026

N° 2026/79

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT SIX** le **22 avril** à 20 heures 00. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la la salle l'Intemporelle en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :
MM/Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI (+1), Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX(+1), Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN, Frédérique BACQUET, Grégory CROZZOLO, Audrey MERI (+1), Pascal FRANCK, Marie-France HOFFMANN, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER, Frédérique DOHY, Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
16 avril 2026

Date d'affichage :
16 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

Etaient absents représentés :
Laurence BARTHELEMI représentée par Stanislas BARTHELEMI
Eric LEROYER représenté par Alexandre DOHY
Philippe MONTAIGNE représenté par Estelle PECQUEUX
Elodie TEIXEIRA représentée par Audrey MERI

Marie-France HOFFMANN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : Ajustement de l'AP 202201 « construction d'un nouveau groupe scolaire » et ouverture des crédits de paiement au titre de l'exercice 2026

Pour ne pas faire supporter à un seul exercice budgétaire l'intégralité de la dépense relative à la construction du groupe scolaire chemin de l'Eglise, une autorisation de programme pluriannuel (AP/CP) a été créée en 2022 pour permettre le suivi de ce nouvel équipement.

Par délibération n°2022/017 en date du 10 février 2022, le programme de l'opération d'équipement n°202201 « Construction d'un nouveau groupe scolaire » a été autorisé pour un montant total de 10 660 851,00 € et les crédits de paiement au titre de l'année 2022 ont été ouverts pour un montant de 236 000,00 €.

Par délibération n°2023/029 en date du 23 février 2023, le programme a été ajusté pour un montant de 11 902 009,63 € et les crédits de paiement au titre de l'année 2023 ont été ouverts pour un montant de 3 074 735,00 €.

Par délibération n°2024/060 en date du 4 avril 2024, le programme a été ajusté pour un montant de 805 587,10 € et les crédits de paiements au titre de l'année 2024 ont été ouverts pour un montant de 5 550 145,27 €.

Par délibération n°2025/056 en date du 3 avril 2025, le programme a été ajusté pour un montant de 11 981 788.30 € et les crédits de paiement au titre de l'année 2025 ont été ouverts pour un montant de 8 172 432,00 €.

Au vu de l'avancement de l'opération, il est nécessaire de procéder au réajustement de l'AP et à l'ouverture des crédits de paiement au titre de l'année 2026.

Ainsi, l'autorisation de programme doit être ajustée à hauteur de **10 586 982,25 €**, ce qui représente une diminution de **1 394 806,05 €** (soit -13,17 %).

Ce réajustement s'explique par la finalisation de l'opération, qui permet désormais de disposer d'une vision consolidée et définitive des dépenses réellement engagées. Les montants initialement inscrits intégraient des estimations prévisionnelles, incluant des marges pour aléas techniques et financiers. La clôture de l'opération met en évidence une optimisation des coûts en phase de réalisation et la non-mobilisation de certaines provisions pour imprévus,

De même, les crédits de paiement au titre de l'année 2026 doivent être ouverts à hauteur de **1 808 000,00 €,** répartis comme suit :

- 85 000,00 € sur le compte 2031 (Frais d'étude)
- 1 323 000,00 € sur le compte 2313 (Travaux)
- 400 000,00 € sur le compte 2315 (Travaux d'espaces publics)

Pour rappel, les crédits de paiements réels de 2022, 2023, 2024 et 2025 s'élèvent respectivement à 190 980,43 €, à 652 927,02 €, 2 198 368,85 € et 5 736 705,95 € pour 2025 .

Initial	10 660 851,00 €
Révision 2023	1 241 158,63 €
Révision 2024	805 587,10 €
Révision 2025	-725 808,43 €
Révision 2026	-1 394 806,05 €
Total cumulé	10 586 982,25 €

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Crédits de paiement	190 980,43 €	652 927,02 €	2 198 368,85 €	5 736 705,95 €	1 808 000,00 €		10 586 982,25 €
TOTAL	190 980,43 €	652 927,02 €	2 198 368,85 €	5 736 705,95 €	1 808 000,00 €	0,00 €	10 586 982,25 €
FCTVA (taux 16,404 %)		26 395,42 €	112 039,16 €	360 620,43 €	941 049,24 €	296 584,32 €	1 736 688,57 €
État - DSIL	150 000,00 €				350 000,00 €		500 000,00 €
Département Val d'Oise				862 071,66 €	1 037 928,34 €		1 900 000,00 €
Département (ARCC VOIRIE)				0,00 €			0,00 €
SDEVO							0,00 €
CAF				174 730,78 €	95 269,22 €		270 000,00 €
Vente de foncier			2 220 000,00 €		3 100 000,00 €		5 320 000,00 €
PUP		245 000,00 €	175 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €		700 000,00 €
Avenant PUP			175 000,00 €		175 000,00 €		350 000,00 €
Redevance local				0,00 €	0,00 €		0,00 €
Autofinancement							0,00 €
TOTAL	150 000,00 €	271 395,42 €	2 682 039,16 €	1 537 422,87 €	5 839 246,80 €	296 584,32 €	10 776 688,57 €

Après avis de la commission Finances, et intercommunalité du 15 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité**, par :

AR-Préfecture
Acte certifié éxécutoire
095-219503943-20260504-6-AR
Réception par le Préfet : 04-05-2026
Publication le : 04-05-2026

- **28 voix pour :**

MM./Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI (+1), Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX (+1), Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN, Frédérique BACQUET, Grégory CROZZOLO, Audrey MERI (+1), Pascal FRANCK, Marie-France HOFFMANN, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER, Frédérique DOHY, Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER

- **1 abstention :**

MM. Bruno LE DISEZ

APPROUVE l'ajustement de l'autorisation de programme pour un montant total de 10 586 982,25 €, soit une dévaluation de 1 394 806,05 €

APPROUVE l'inscription au budget primitif 2026 des crédits de paiement et des ressources envisagées de l'opération d'équipement 202201 comme suit :

Le montant des crédits de paiement s'élève à 1 808 000,00 € :
Etudes (compte 2031) ..... 85 000,00 €
Travaux (compte 2313) ..... 1 323 000,00 €
Travaux espaces publics (compte 2315) ..... 400 000,00 €

Les ressources envisagées en 2026 s'élèvent à 5 839 246,80 €
Fonds Val d'Oise Territoires – volet 1 ..... 1 037 928,34 €
Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) ..... 350 000,00 €
FCTVA (taux 16,404%) ..... 941 049,24 €
Cession de foncier ..... 3 100 000,00 €
Subvention d'investissement – PUP ..... 140 000,00 €
Subvention d'investissement – Avenant PUP ..... 175 000,00 €
CAF – Subvention d'investissement sur fonds locaux ..... 95 269,22 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 22 avril 2026

La secrétaire de séance

Marie-France HOFFMANN
Conseillère Municipale

Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise

AR-Préfecture

095-219503943-20260504-6-AR

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 04-05-2026

Publication le : 04-05-2026